

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante : L'entrepreneur responsable de la vidange est "Les Entreprises Claude Boutin".

SEMAINE DU 8 OCTOBRE AU 14 OCTOBRE 2023

Route du Massif-du-Sud, Rang Saint-Alexis, Rang St-Arthur, Rang Saint-Sauveur,
Chemin Letellier, Route 281 (# civique 2016 à 3505), Rue Principale (# civique 1369 à 1731), Rue Le Vieux Chemin,
Chemin Beaulieu, Rang Saint-Isidore, Rang St-Alfred.

SEMAINE DU 15 OCTOBRE AU 21 OCTOBRE 2023

Route 216, Rue Principale (# civique 1175 à 1216), Route 281, Chemin Nolet,
Chemin du Lac-Mailloux, Rang Sainte-Croix, Rang Mailloux.

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez L'OBLIGATION de respecté les conditions suivantes :

1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard en **prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que l'employé puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante.** Laisser le couvercle sur la fosse.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

2^o Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. **IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.

3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir, la déverrouiller ou nous aviser que celle-ci est débarrée s'il y a lieu.

4^o Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration. **Lire le texte au verso pour plus de renseignements.**

¹ Ceci n'inclus pas le nettoyage de votre filtre d'installation septique.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME JUGGLER?

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions "JUGGLER" qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassé, à 98 % en moyenne, des matières organiques mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter **Marianne Mercier-Therrien** *au 418 883-3347 poste 0*

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!